

## **Débat public du Conseil de sécurité**

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

#### **Traite d'êtres humains dans les situations de conflit : travail forcé, esclavage et autres pratiques similaires**

**New York, le 15 mars 2017**

#### **Intervention de S.E. Madame Lydia Mutsch Ministre de l'Égalité des chances du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Je remercie le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative de ce débat public qui donne à la lutte contre la traite des êtres humains toute l'importance qu'elle mérite. Les présentations de ce matin ont souligné à juste titre la nécessité de redoubler d'efforts pour combattre ce fléau qui touche des millions de personnes.

Le Luxembourg souscrit pleinement à l'intervention qui sera faite par l'Union européenne.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg est conscient des responsabilités qui lui incombent en tant que pays de transit et de destination. Aucun pays ne peut prétendre être épargné par le fléau de la traite des êtres humains.

Les témoignages bouleversants des survivants de la traite disent combien cette dernière est la négation même de l'humanité. Rappelons ici les propos de Nadia Mourad, qui a exposé au grand jour l'esclavage sexuel perpétré par Daech contre des populations civiles, notamment les Yézidis, en Iraq. Ce sont surtout les femmes et les enfants qui sont visés. La communauté internationale doit assumer sa responsabilité de protéger ces populations.

Les personnes déplacées, quel que soit leur statut, personnes déplacées internes, migrants ou réfugiés, sont particulièrement vulnérables. Il conviendra de garder cela à l'esprit lors de l'adoption en 2018 du pacte mondial sur les réfugiés et du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Dans le cadre européen, le Luxembourg s'engage contre la traite qui affecte les migrants et les réfugiés. Mon pays est ainsi en train de renforcer sa participation à l'opération Sophia en

mettant à disposition un deuxième avion de surveillance maritime. Cette opération de l'Union européenne autorisée par le Conseil de sécurité vise à démanteler le modèle économique des réseaux de passeurs et de trafiquants de personnes en Méditerranée. Elle a déjà sauvé des milliers de vies humaines.

Toujours au niveau européen, nous avons participé à l'initiative « TeamWork ! » pour renforcer la coopération contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

Le Luxembourg a fait de la lutte contre la traite des êtres humains une priorité de sa Présidence du Benelux en 2016. Nous avons rapproché les acteurs de terrain, y compris les ONG, en vue d'une meilleure prise en charge des victimes de la traite ; nous avons renforcé la coopération entre services compétents contre la traite.

Au niveau national, notre politique de lutte contre la traite des êtres humains passe par une approche horizontale, qui associe l'ensemble des acteurs concernés. Nous avons mis en place depuis 2009 un comité de suivi interministériel, dont le travail a débouché en décembre 2016 sur l'adoption par le gouvernement d'un plan d'action national contre la traite des êtres humains. Dans ma fonction de Ministre de l'Égalité des chances, j'ai présenté, de concert avec le Ministre de la Justice, une stratégie d'encadrement de la prostitution qui prévoit de renforcer le cadre législatif. Un projet de loi qui envisage en particulier de sanctionner le client d'une victime de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle est à l'étude au parlement.

Enfin, une campagne de sensibilisation nationale a été lancée en collaboration avec la société civile et les forces de l'ordre, pour mieux détecter et contrecarrer la traite des êtres humains sous toutes ses formes.

Monsieur le Président,

Les responsables de la traite des êtres humains doivent répondre de leurs actes, que ce soit au niveau national ou au niveau international. Ici aussi, la Cour pénale internationale a son rôle à jouer. Le Statut de Rome identifie en effet la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, comme un acte constituant un crime contre l'humanité, lorsque cet acte est commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque.

La justice, par son caractère punitif et dissuasif, est indispensable à notre action collective.

Je vous remercie.